EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION chemin de la CLEMENCIERE

Nº104

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28:

CONSIDÉRANT En raison de travaux effectués par la Société SCOPELEC la circulation sera supprimée chemin, de la CLEMENCIERE.

<u>ARTICLE l</u>: En raison de travaux effectués par la Société SCOPELEC chemin de la CLEMENCIERE. Pour remplacement d'un appuis FT existant et raccordement du câble, la circulation sera supprimée un jour entre le 02 mai 2022 au 15 mai 2022.

ARTICLE 2: Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise SCOPELEC sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

ARTICLE 3: Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 21 avril 2022.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÈSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

